

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 41 (1968)

**Heft:** 2

**Artikel:** Il y a trente-neuf ans que l'"Habitation" paraît au format normalisé

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126412>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Il y a trente-neuf ans que l'«Habitation» paraît au format normalisé

34

*Voici ce que nous trouvons, en effet, dans le numéro de janvier 1929 de notre revue. Depuis cette date lointaine, d'innombrables périodiques ont suivi cette voie et les formats normalisés de la série «A» se sont généralisés largement.*

*«Habitation» est fière d'avoir compté au nombre des précurseurs. (Réd.)*

«A partir du présent fascicule, la revue de l'«Habitation» paraîtra au format normal. Il ne sera pas inutile de donner les raisons de ce changement, qui pourrait paraître superflu à maint de nos abonnés.

Nos lecteurs auront souvent remarqué combien les problèmes de la rationalisation et normalisation dans l'industrie du bâtiment et dans l'économie ménagère trouvaient auprès de notre regretté rédacteur un écho bienveillant et un appui effectif.

On ne saurait, en effet, trop encourager l'étude de ces questions, car les progrès que nous avons pu consigner jusqu'ici sont encore trop maigres en comparaison du succès obtenu, par exemple, dans l'industrie de la machine ou du papier, où la normalisation est définitivement introduite et acceptée.

Il semblait donc logique de soutenir les efforts parallèles aux nôtres et pour cette raison notre revue devait, dès l'origine, paraître au format normal. Les circonstances n'avaient malheureusement pas permis, l'année passée, ce qui maintenant est possible.

De tous temps des essais ont été faits pour obvier aux inconvénients que présente la multitude des formats de papiers. Cependant, ce n'est que depuis quelques années qu'une entente internationale a permis de fixer des normes définitives.

La relation de la longueur des feuilles par rapport à leur largeur s'exprime par la formule  $1:\sqrt{2}$  ou 1:141, c'est-à-dire le côté du carré par rapport à son hypoténuse. Déjà à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle on avait reconnu les avantages de cette proportion qui reste toujours la même, quel que soit le nombre de pliages qu'on fait subir à la feuille; en cas de coupe, il n'y a donc aucun déchet.

Si l'entente internationale sur les proportions à fixer était relativement facile, celle concernant les dimensions absolues nécessita de longs pourparlers. On adopta finalement l'unité du mètre carré comme point de départ,

ce qui donne pour la feuille la plus courante un seizième de mètre carré (210×297).

Remarquons que le Bureau de normalisation des industriels suisses en métallurgie a pris une part prépondérante à ces pourparlers.

Il est assez plaisant de signaler une découverte très récente, inconnue au moment de la fixation des normes, concernant un décret de la Révolution, daté du 13 Brumaire de l'An VII (4 novembre 1798). Ce décret prescrit que le format du papier à employer dans les administrations doit avoir 210×297 mm. Ce qui correspond exactement au format normal actuel! Le papier timbré français est un vestige de cette réforme administrative dont il a gardé respectueusement la tradition.

En Suisse, le Service des Postes a été le protagoniste du mouvement en faveur de l'adoption de ce format. La petite brochure qu'il remet gratuitement en résumé brièvement les avantages:

1. Unification de tous les papiers d'affaires, documents, plans, etc., d'où facilités de classement.
2. Diminution du nombre des formats. Economie de papier.
3. Fabrication plus économique par la standardisation.
4. Simplification pour l'imprimeur. Pas de déchet à la coupe.
5. Economie de place dans les meubles de bureau et les archives.
6. Simplification du service postal par la normalisation des enveloppes.

On sait que les administrations fédérales, les CFF et la plupart des administrations cantonales et municipales ont adopté le format normal.

Au Congrès international des postes, à Stockholm, en 1924, le format de la carte postale a été autorisé sur la base du format A6 (105×148), soit un soixante-quatrième du mètre carré.

Actuellement plus de deux cents revues, surtout des revues techniques, ont adopté le format A4 (210×297), ce qui facilite beaucoup l'échange de textes ou clichés.

Par ces notes forcément très incomplètes, nous croyons avoir justifié la mesure prise et réussi à éveiller l'intérêt de quelques lecteurs à ces questions un peu arides.»

# Formats des papiers

Feuille de normes No.

## VSM Projet

Page 1

### Jusqu'ici

Dimensions en mm



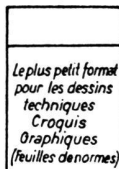
Largeur 205-225  
Hauteur 270-285



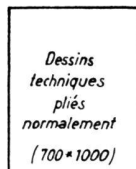
Largeur 210  
Hauteur 330



Largeur 220  
Hauteur 350



Largeur 220  
Hauteur 280 ou 350



Largeur 250  
Hauteur 350

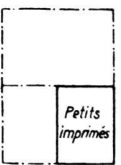
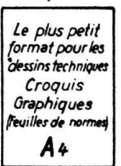
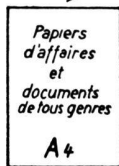
### A l'avenir

Convenant à tous les usages.  
Pouvant être placé dans n'importe quel classeur.  
Encore suffisamment large pour être utilisé avec la machine à écrire  
De forme agréable

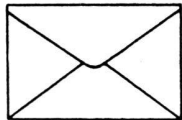
**Nouveau format-type**  
**A4**

Largeur 210  
Hauteur 297

Rapport de la largeur à la hauteur  
 $= 1 : \sqrt{2}$  ou 1 : 1,41  
Que l'on bisécmente ou double une feuille, on obtient toujours des formats analogues.  
**Superficie du papier: 623,7 cm<sup>2</sup>**  
ou env.  $\frac{1}{16}$  de mètre carré (625 cm<sup>2</sup>)

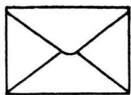


### Enveloppes



Format C4

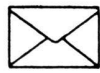
Contenu: A4, non plié



Format C5

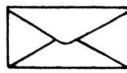
Contenu: A4, plié une fois ou A5

Enveloppes pour les petites correspondances de la poste (Tri, machines à timbrer, liasses)



Format C6

Contenu: A4, plié deux fois ou A6



Format C6 (5)

Enveloppes à fenêtre  
Même hauteur que C6, même longueur que C5

La plus petite enveloppe admise



Format C7

Contenu: A6, plié une fois ou A7

Commission de normalisation du VSM  
Arrêté le :  
Publié le :

Les papillons modificatifs doivent être collés dans cette case.

Maison:  
No. de classement: